

ASSEMBLÉE NATIONALE5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF20

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 11

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Les articles 1586 *ter* à 1586 *nonies* du code général des impôts sont abrogés.« II. – En conséquence, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2026.« III. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer la CVAE dès 2026, dans le cadre du plan de suppression des impôts de production du Rassemblement national.